

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE
DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PUISAYE-FORTERRE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze juillet à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Moulins sur Ouanne, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du cinq juillet deux mil dix-neuf, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés :

ABRY Gilles - Titulaire	GUYARD François - Titulaire
ARDUIN Noël - Titulaire	HERMIER Martial - Titulaire
BALOUP Jacques - Titulaire	JOUMIER Jean - Titulaire
BERNIER Claudine - Titulaire	KOTOVTCHIKHINE Michel - Titulaire
BEULLARD Michel - Titulaire	LEGRAND Gérard - Titulaire
BOISARD Jean-François - Titulaire	MACCHIA Claude - Titulaire
BROCHUT Nathalie - Titulaire	MASSÉ Jean - Titulaire
BROUSSEAU Chantal - Titulaire	MAURY Didier - Titulaire
BROUSSEAU Serge - Suppléant	MILLOT Claude – Titulaire
BUTTNER Patrick - Titulaire	PAURON Éric - Titulaire
CHABIN Claude - Suppléant	PICARD Christine- Titulaire
CHAPUIS Hervé - Titulaire	PLESSY Gilbert - Titulaire
CHEVALIER Jean-Luc - Titulaire	POUPELARD Sylvie - Titulaire
CHEVAU Jack - Titulaire	RAVERDEAU Chantal - Titulaire
CORCUFF Eloïna - Titulaire	RIGAULT Jean-Michel - Titulaire
CORDIER Catherine – Titulaire	ROUSSELLE Jean-Pierre - Titulaire
COUET Micheline - Titulaire	ROUX Luc - Titulaire
COURTOIS Michel - Titulaire	SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe - Titulaire
DENIS Pierre - Titulaire	STEGEN Eric - Suppléant
DENOS Jean-Claude - Titulaire	VANDAELE Jean-Luc – Titulaire
FOIN Daniel - Titulaire	VIGOUROUX Philippe - Titulaire
GERARDIN Jean-Pierre - Titulaire	VUILLERMOZ Rose-Marie - Titulaire
GILET Jacques - Titulaire	WLODARCZYK Monique - Titulaire
GROSJEAN Pascale - Titulaire	

Délégués titulaires excusés : BILLEBAULT Jean-Michel, BONNOTTE Laurent (pouvoir à M. Kotovtchikhine), BOURGEOIS Florian (pouvoir à M. Vigouroux), CART-TANNEUR Didier (suppléant M. Stegen), CHOCHOIS Michel, D'ASTORG Gérard, DE MAURAIGE Pascale, DELHOMME Thierry, DESNOYERS Jean (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), DROUHIN Alain (pouvoir à Mme Poupelard), DUFOUR Vincent (pouvoir à M. Arduin), FOUCHER Gérard (pouvoir à M. Boisard), FOUQUET Yves (suppléant M. Chabin), FOURNIER Jean-Claude (pouvoir à M. Chevalier), GELMI Mireille (pouvoir à Mme Brochut), GUEMIN Joël (pouvoir à Mme Grosjean), JUBLOT Éric (pouvoir à M. Courtois), LEBEGUE Sophie (pouvoir à M. Beullard), LESINCE Lucile (pouvoir à Mme Vuillermoz), PRIGNOT Roger, SALAMOLARD Jean-Luc, VINARDY Chantal (suppléant M. Brousseau).

Délégués titulaires absents : BESSON Claude, CHOUBARD Nadia, CONTE Claude, CORDE Yohann, DA SILVA MOREIRA Paulo, DE ALMEIDA Christelle, DEKKER Brigitte, FERRON Claude, GARRAUD Michel, GERMAIN Robert, HOUBLIN Gilles, JACQUET Luc, JANNOT Gaëlle, LEPRÉ Sandrine, LOURY Jean-Noël, MENARD Elodie, MOREAU Bernard, MOREAU Marie, PARENT Xavier, RAMEAU Etienne, RENAUD Patrice.

Secrétaire de Séance : MAURY Didier

Nombre de membres en exercice : 87
Nombre de présents : 47
Nombre de pouvoirs : 12
Nombre de votants : 59

Le Président ouvre la séance à 19 heures 30.

Un document de travail portant sur chacun des points à l'ordre du jour et dans lequel figurent les propositions de délibération a été remis à chaque délégué.

Ordre du jour :

- 1) REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2**
- 2) MANDAT SPECIAL AU SUIVI DE LA PARTIE TECHNIQUE DU CONTENTIEUX EN COURS RELATIF A L'OPERATION DE REHABILITATION D'UN BATIMENT A TOUCY POUR L'ECOLE DE MUSIQUE DE DANSE ET DE THEATRE DE PUISAYE FORTERRE 3**
- 3) QUESTIONS DIVERSES 3**

1) Répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Un conseil des Maires a été réuni préalablement au conseil communautaire afin d'évoquer les modes de répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités moins favorisées.

Des simulations de répartition du FPIC ont été présentées aux Maires avec les choix suivants :

- Répartition de droit commun
- Répartition dérogatoire à la majorité des 2/3
- Répartition dérogatoire libre à l'unanimité

Le choix des Maires a été porté sur le mode dérogatoire dans un premier temps. La délibération appartenant au conseil communautaire pour les choix à la majorité des 2/3 ou libre à l'unanimité.

Le Président relate les différentes discussions lors du conseil des Maires qui s'est tenu juste avant le conseil communautaire. Puis il donne la parole à M. Jean-Luc Vandaele, 1^{er} Vice-Président en charge des finances.

Celui-ci expose les différents modes de répartition du FPIC brièvement avant d'être interrompu par M. Noël Arduin demandant à ajourner ce point faute de quoi il informerait le Préfet et n'hésiterais pas à engager un recours devant le Tribunal Administratif. En effet, bien que les documents officiels émanent de la Préfecture aient été transmis régulièrement au conseil communautaire, il reproche que le document de travail relatif aux simulations n'a pas été transmis en annexe de la convocation du conseil communautaire.

Après concertation, et bien que le conseil, dans sa grande majorité, regrette l'ajournement, le Président, désireux d'éviter toute polémique afin d'apaiser le climat, a décidé d'ajourner ce point.

Le conseil communautaire sera donc de nouveau réuni le 5 août 2019.

2) Mandat spécial au suivi de la partie technique du contentieux en cours relatif à l'opération de réhabilitation d'un bâtiment à Toucy pour l'école de musique de danse et de théâtre de Puisaye Forterre

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur la création d'un mandat spécial au suivi, par Monsieur Christian Morizot, de la partie technique du contentieux en cours relatif à l'opération de réhabilitation d'un bâtiment à Toucy pour l'école de musique de danse et de théâtre de Puisaye Forterre, par application de l'article L2123-18 du CGCT.

Aucune question n'étant exprimée, le Président procède au vote.

- Vu l'article L2123-18 du CGCT,
- Considérant que le mandat spécial correspond à une mission accomplie, dans l'intérêt de la collectivité, par un membre du conseil communautaire et avec l'autorisation de celui-ci. La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.
- Considérant que le suivi par Monsieur Christian Morizot de la partie technique du contentieux en cours relatif à l'opération de réhabilitation d'un bâtiment à Toucy pour l'école de musique de danse et de théâtre de Puisaye Forterre est assimilable à un mandat spécial, notamment en ce qu'il conduit à assister à des réunions d'expertise ponctuelles en y représentant la communauté de communes, y compris pour répondre aux interrogations de l'expert,
- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (59 voix pour) :

- Confère le caractère de mandat spécial au suivi par Monsieur Christian Morizot de la partie technique du contentieux en cours relatif à l'opération de réhabilitation d'un bâtiment à Toucy pour l'école de musique de danse et de théâtre de Puisaye Forterre notamment en ce qu'il conduit à assister à des réunions d'expertise ponctuelles en y représentant la communauté de communes, y compris pour répondre aux interrogations de l'expert,
- Décide de procéder à la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement a posteriori des frais avancés (sur présentation de justificatifs),
- Charge le Président de signer tout acte relatif à la présente délibération.

3) Questions diverses

Monsieur Michel Courtois indique que lors d'un précédent conseil communautaire, une société a été retenue pour effectuer une analyse des contrats d'assurance et souhaite savoir où en est celle concernant le centre d'enfouissement de Ronchères.

Le Président répond qu'il ne peut se prononcer sur les résultats à ce jour car ceux-ci ne sont pas connus pour le moment.

Le Président informe que le prochain conseil communautaire aura lieu le lundi 5 août 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.